

Porquerolle's Race 2022

Avis de course

Autorité organisatrice

Le Yacht Club de Porquerolles (Y.C.P) vous invite à participer à la **Porquerolle's Race**. Cette épreuve se déroulera en baie d'Hyères du **25 au 29 mai 2022**, à partir de l'Ile de Porquerolles.

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux <https://www.racingrulesofsailing.org/documents/3272/event> seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition

1 Règles :

1.1 La régata sera régie par :

- Les règles telles que définies dans les RCV 2021-2024
- Les règles de classes IRC et les règles de jauge concernées
- Les prescriptions et règlements de la FFV
- Les règles IRC du Championnat Méditerranée de l'UNCL 2022
- Navigation nocturne : La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

1.2 Sécurité et équipement :

- Les bateaux doivent avoir le matériel de sécurité en conformité avec la catégorie de navigation à moins de 6 milles d'un abri.
- Les concurrents devront posséder les cartes marines englobant les parcours côtiers possibles (Réf cartes Shom 7407, 7282 + facultatives: 6615 et 6616).
- Les enrouleurs ne sont pas admis ; seuls les emmagasineurs « tout ou rien » sont acceptés.

1.3 Evacuation de détritux :

La RCV 47 est modifiée par la phrase suivante : « cependant le rejet de brins de laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme enfreignant cette règle ».

2 Publicité :

En application de la réglementation 20 de World Sailing (code de publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 Admissibilité :

La participation à la « Porquerolle's Race 2022 » est ouverte aux bateaux jaugeés dans les catégories suivantes :

- IRC 0, IRC 1, IRC 2, IRC 3, IRC 4 à l'exclusion des « sportboats ».
- 12 MJI
- Class 40

3.1

1 - À l'arrivée sur le site de la compétition :

- Les personnes de 16 ans et plus devront présenter un Pass Vaccinal valide.
- Les personnes de 12 à 15 ans révolus devront présenter un Pass sanitaire valide.
- Les personnes de moins de 12 ans n'ont pas d'obligation de présenter un pass.

Les catégories de personnes concernées par l'application desdits pass sont :

- Les concurrents
- Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)
- Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes, ...)

2 - Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Vaccinal / sanitaire seront autorisés à participer à l'épreuve. Après validation par l'organisation, un bracelet sera remis à chaque participant. Ce bracelet devra obligatoirement être porté pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour plus d'information sur le « Pass sanitaire » consulter :

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-vaccinal>
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

Vous pouvez consulter les vaccins autorisés via le lien ci-après (y compris pour les étrangers) :
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants à cette épreuve et en conséquence de ne pas agréer l'inscription de certains bateaux.

3.2 Les concurrents résidant en France doivent fournir, au moment de leur inscription :

- Une licence FFVoile « compétition » valide
- L'autorisation de port de publicité
- Le certificat de jauge IRC en cours de validité daté du 18 Mai 2022 au plus tard.
- Pour les concurrents mineurs : une autorisation parentale avec désignation du responsable légal.

3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) non licenciés FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une autorité nationale membre de World Sailing
- justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'euros. Dans le cas contraire, et conformément aux prescriptions de la FFVoile, chaque équipier se doit de prendre une licence FFVoile annuelle ou temporaire.
- un certificat médical de non contre-indication de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 Inscriptions en ligne et Frais de participation :

Les dossiers d'inscriptions complets (certificat de jauge, licences, liste d'équipage et règlement) devront parvenir à l'organisation Porquerolle's Race (Y.C.P), avant le 15 mai 2022, par inscription en ligne sur le site :

[INSCRIPTION ICI](#)

Les frais de participation, voiliers longueur hors tout, sont les suivants :

- 15m et + 750€
- 12 à 14,99m 650 €
- 10 à 11,99m 500€
- jusqu'à 9,99m 400€
- participation 20€ par équipier.

L'annulation d'une inscription après le 22 mai entrainera la retenue d'une somme de 75 € pour frais de dossier.

5 Programme de l'édition 2022 de la « Porquerolle's Race » :

Mercredi 25 mai	10 H à 17h30 18h30	Finalisation et Validation des inscriptions <i>Cérémonie d'ouverture</i>
Jeudi 26 mai	9 H 11 H	Briefing des skippers 1^{er} signal d'avertissement*
Vendredi 27 mai	11 H	1^{er} signal d'avertissement*
Samedi 28 mai	11 H	1^{er} signal d'avertissement*
Dimanche 29 mai	10 H	1^{er} signal d'avertissement* <i>Remise des prix</i>

* sous réserve de modifications.

5.1 le dimanche 29 mai 2022, aucun signal d'avertissement de pourra être envoyé après 14h00

6 Instructions de course :

Les instructions de course seront remises aux concurrents, après validation des dossiers d'inscriptions au plus tard le Mercredi 25 Mai 2022.

7 Parcours :

Les parcours seront de type construits (banane) et/ou côtier définis en annexe des Instructions de course.

8 Système de pénalité :

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

9 Classement :

Le système de calcul sera : Temps sur temps (durée de course exprimée en secondes X TCC)
Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 3 courses ou moins ont été validées, auquel cas le classement est établi sur ces courses.
L'épreuve sera validée à partir de 1 course.

10 Chef de bord :

Le Chef de bord est le responsable de l'équipage en mer.
Il lui appartient également de veiller à la bonne tenue de son équipage à terre.
Son nom est précisé dans la liste d'équipage remise au moment de l'inscription en ligne.

Rappel de la loi Française : « Le Chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime. Il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous ses équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaire pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage »

11 Décharge de Responsabilité :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques, la décision de participer ou non à une course ou de rester en course relève de leurs propres responsabilités. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12 Places de port :

Les redevances d'amarrage dans le port de Porquerolles du 25 au 29 mai 2022 sont comprises dans les frais de participation.

Les bateaux souhaitant rester en dehors de ces dates sont priés de se mettre en rapport directement avec la capitainerie du port de Porquerolles.

13 Communications radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient recevables par tous les bateaux. Restriction applicable aux téléphones portables.

14 Droits à l'image :

Dans le cadre de l'inscription, le chef de bord devra signer le document autorisant l'utilisation des droits à l'image au nom de toutes les personnes présentes à bord.

Les concurrents autorisent les organisateurs de la Porquerolle's Race à utiliser sans aucune restriction leur nom, image, textes, vidéo aussi bien d'eux mêmes que du bateau utilisé.

Ces éléments pourront être publiés, diffusés par tout média (incluant sans limitation la publicité par tous médias). Le nom et la biographie des équipiers pourront également être utilisés à cet effet.

Informations complémentaires :

Porquerolle's Race
Yacht Club de Porquerolles
Ile de Porquerolles
83400 Hyères

Mail :
yachtclub-porquerolles@wanadoo.fr